

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

Présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUET Gérard, BAUDOIX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique

Absents : PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

Est présent mais ne participe pas au vote, étant en conflit d'intérêt : MANDELLI François

Est excusée et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : LEYMBERGER Brigitte

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°31	Convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) dans le cadre de la mise en œuvre des accueils de proximité au sein des Maisons de Services Au Public (MSAP)
RAPPORTEUR	Olivier DUQUESNOY

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
110	124	124		1	1

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFiP) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACCUEILS DE PROXIMITE AU SEIN DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Annexe : Convention de partenariat

Exposé :

Dans le cadre du programme Action publique 2022, le Ministère de l'Action Sociale et des Comptes Publics mène une vaste réorganisation territoriale du réseau de la Direction Générale de Finances Publiques (DGFIP) visant à faciliter l'accès de ces services dans les territoires ruraux.

Il s'agit notamment d'adapter les modalités d'accueil aux attentes des usagers vers plus de proximité, ainsi qu'aux évolutions des outils numériques qui ont modifié les pratiques des services administratifs et les usages des administrés.

Dans ce contexte Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec la DDFiP, souhaite s'inscrire dans cette démarche de modernisation des modes d'action publique.

Faisant l'objet d'un rééquilibrage visant à améliorer la performance et la qualité du service rendu, les Maisons de Service Au Public (MSAP) constituent des points d'implantations adaptés pour l'accueil des permanences d'agents de la DDFiP. Cette présence permettra aux usagers d'échanger avec un conseiller en visioconférence (privilegié) ou en présentiel afin de répondre aux questions les plus fréquentes en matière fiscale et assurera une prise en charge dans le cadre de leur démarche.

Le projet de convention présenté en annexe de ce rapport définit les modalités d'organisation de ce partenariat et fixe notamment :

- l'articulation des missions entre l'animateur MSAP et l'agent de la DDFiP,
- les lieux d'implantation et le matériel mis à disposition,
- la planification des permanences et les horaires d'accueil au public,
- les modalités de prise de rendez-vous,
- les moyens repartis pour la communication au public.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la convention entre la Direction Départementale des Finances Publiques au sein des Maisons de services au public de Troyes Champagne Métropole pour l'implantation d'accueil de proximité ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole



Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole



Entre les soussignés

Troyes Champagne Métropole, Communauté d'agglomération, dont le siège est situé 1, place Robert Galley BP 9 10001 TROYES CEDEX
Établissement public de coopération intercommunale constitué aux termes des arrêtés préfectoraux de l'Aube n° DCDL-BCLJ 2016-336-0003 du 1^{er} décembre 2016 et n° DCDL-BCLJ 2016-343-0001 du 8 décembre 2016,
Représenté par son Président Monsieur François BAROIN

Ci-après dénommé « Troyes Champagne Métropole » ;
Et

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aube, représentée par sa directrice, Madame Christine BESSOU-NICAISE.

Ci-après dénommée la « DDFIP » ;

Les Opérateurs nationaux étant ci-après dénommés ensemble « les Partenaires »

Préambule

La DDFIP a engagé une profonde réorganisation de son réseau visant à mieux l'adapter aux besoins des usagers et ainsi leur permettre de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près des territoires, notamment ruraux.
Les Maisons de services au public (MSAP), délivrent une offre de proximité et constituent pour la DDFIP un lieu d'accueil privilégié des usagers. La participation de la DDFIP dans les MSAP permettra aux usagers de bénéficier d'un interlocuteur qui répondra aux questions les plus fréquentes en matière fiscale et assurera une prise en charge dans le cadre de leur démarche (accueil de premier niveau généraliste). Cette participation permettra

également à l'usager de bénéficier d'un interlocuteur-métier fiscal, sur rendez-vous pour toutes les questions plus complexes (accueil de deuxième niveau).

Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec la DDFIP de l'Aube, souhaite s'inscrire dans cette démarche et ainsi renforcer la proximité du service offert aux usagers.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes :

Objet de la Convention

La convention d'adhésion a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la DDFIP adhère aux conventions cadre des MSAP signées entre Troyes Champagne Métropole et les Partenaires (ci-après dénommée la « convention cadre »), et tous les éventuels avenants et annexes signés entre Troyes Champagne Métropole et les Partenaires, préalablement à la signature de la convention d'adhésion.

A ce titre, la DDFIP reconnaît avoir pu prendre connaissance et accepter l'intégralité des conditions posées par la convention cadre, ses annexes et les éventuels avenants, telles que convenues entre Troyes Champagne Métropole et les Partenaires.

La DDFIP s'engage à respecter et à mettre en œuvre l'intégralité des dispositions à sa charge prévue au sein de la convention cadre, ses annexes et avenants éventuels.

La convention cadre et ses éventuels avenants sont joints en Annexe 1 de la convention d'adhésion.

Afin d'informer les Partenaires de l'adhésion de la DDFIP, Troyes Champagne Métropole communiquera aux Partenaires, à la signature de la convention d'adhésion, les informations relatives à la DDFIP qui sont prévues au sein de la présente convention d'adhésion.

Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole



Permanences de la DDFIP au sein du service de proximité de Troyes Champagne Métropole

- La structure d'accueil

La structure de rattachement prévue pour les permanences de la DDFIP, dans le cadre de cette convention, est la MSAP de Troyes Champagne Métropole située au 1 rue Henri Rodin 10180 Saint-Lyé et dont l'antenne est située à l'Hôtel de Ville 10320 Bouilly.

Le service est ouvert au public selon les horaires suivants :

Saint-Lyé : mardi et jeudi : 9h - 13h / 15h30 - 18h30 et le samedi de 9h à 12h
Bouilly : mercredi et le vendredi : 9h - 13h / 15h30 - 18h30

La DDFIP sera informée par Troyes Champagne Métropole de toutes modifications substantielles de ces horaires.

Articulations des missions des deux parties à destination des usagers

En plus de la mission relative à l'accompagnement des démarches administratives (aide à l'utilisation d'un ordinateur, d'un scanner/imprimante et à la navigation sur Internet), l'accompagnement effectué pour le compte de la DDFIP par l'animateur de la MSAP consiste à :

Accueil de premier niveau

- Présenter les principales fonctionnalités du site impots.gouv.fr (partie publique),
- Activer l'espace particulier sur site,
- Délivrer une information de premier niveau en matière de fiscalité des particuliers,

Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole



- Utiliser les principales fonctionnalités et démarches proposées par le site, sachant que l'utilisateur peut accéder aux services en ligne concernant son compte fiscal. Il peut obtenir des renseignements, accéder aux documents fiscaux et à la messagerie sécurisée, payer ses impôts en ligne, poser une réclamation si nécessaire et obtenir un rendez-vous vers un référent spécialiste de la matière fiscale via le site impots.gouv.fr.

- Aider à la prise de rendez-vous vers un agent DDFIP référent selon les modalités adaptées à la situation (téléphone, courtiel, visio-conférence)

- Accompagner l'utilisateur pour l'utilisation des autres services en ligne proposés par la DGFIP (paiement des amendes notamment),

- Fournir la documentation (dépliants, information numérique) et relayer les campagnes d'information sur les évolutions en matière fiscale.

Accueil de deuxième niveau

Si une demande d'un usager ne peut pas être satisfaite par l'animateur de la MSAP, celui-ci disposera des coordonnées d'un ou plusieurs référents métier de la DDFIP de l'Aube ainsi que des plages horaires pour lui garantir la meilleure disponibilité de ces référents métier.
La mise en relation entre l'utilisateur et la DDFIP peut s'établir par téléphone ou par visioconférence.

Accueil de troisième niveau

Pour les cas les plus complexes, il est proposé de regrouper des rendez-vous sur site. Dans ce cadre, une permanence physique par demi-journée d'un référent métier de la DDFIP pourra être organisée.

La DDFIP pourra être amenée à tenir également une permanence aux jours d'ouverture de la MSAP pendant :

Convention d'adhésion de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services au public de Troyes Champagne Métropole



Convention d'adhésion de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services au public de Troyes Champagne Métropole



- la campagne de réception des avis d'impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation)

- la campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu.

A Saint-Lyé, la DDFIP peut bénéficier d'un accès à un espace d'accueil à l'intérieur de la MSAP. Ce bureau, adapté à l'accueil du public est décrit en annexe 2.

A Bouilly, les permanences organisées pourront l'être dans un second local mis à disposition de Troyes Champagne Métropole par la mairie de Bouilly.

Cette présence au moment des principales campagnes nationales de collecte de l'impôt s'organisera selon un planning élaboré conjointement par la MSAP et la DDFIP.

Modalité de prise de rendez-vous

Les rendez-vous sont établis selon les disponibilités de la DDFIP (annexe 4) durant les horaires d'ouverture des MSAP de Bouilly et Saint-Lyé.

La page d'accueil du site impots.gouv.fr (bouton Contact puis Accéder) reste le moyen privilégié pour la prise de rendez-vous.

La prise de rendez-vous, sera rendue possible par deux moyens :

- l'utilisateur accède, de lui-même, à son espace particulier sur impots.gouv.fr. Il prend rendez-vous par ses propres moyens,
- l'utilisateur s'en remet à l'animateur de la MSAP. L'animateur peut soit l'accompagner pour sa prise de rendez-vous, soit prendre la charge d'inscrire le rendez-vous pour le compte de l'utilisateur.

Formation

Un module de formation concernant la présentation du site impots.gouv.fr ainsi que les principes généraux de la fiscalité des particuliers (impôt sur le revenu, impôts directs locaux) sera dispensé aux agents de la MSAP de TCM par la DDFIP.

Cadre géographique de l'action commune aux deux parties

Le cadre géographique d'exercice de ces missions est le territoire de Troyes Champagne Métropole.


Entrée en vigueur de la Convention d'adhésion

La convention d'adhésion entre en vigueur à compter de sa date de signature par Troyes Champagne Métropole et la DDFIP.


Durée de l'adhésion

L'adhésion de la DDFIP à la convention cadre est effective à compter du jour de l'entrée en vigueur de la convention d'adhésion et pour la durée de la convention cadre

**Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole**



**Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole**



ANNEXES


**Annexe 1
Conventions cadre de la Maison de services au public de
Troyes Champagne Métropole située à Saint-Lyé/Bouilly et
ses éventuels avenants**

- Annexe 1:** Convention cadre de la MSAP de Saint-Lyé/Bouilly et ses éventuels avenants.
- Annexe 2:** Mise à disposition d'un espace fermé pour recevoir du public
- Annexe 3:** Planning des permanences tenu par la DDFIP
- Annexe 4:** Nom, coordonnées et plages de disponibilité des correspondants référents DDFIP de la MSAP.
- Annexe 5:** Dispositifs de formation prévus par la DDFIP
- Annexe 6:** Fiche identité Partenaire


Fait à Troyes, le

Pour Troyes Champagne Métropole ; Pour la Direction départementale des gestionnaires de la Maison de services Finances Publiques. au public,	Pour la Direction départementale des Finances Publiques.
Le Président,	La Directrice départementale
François BAROIN	Christine BESSOU-NICAISE

Convention d'adhésion de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services au public de Troyes Champagne Métropole



Convention d'adhésion de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services au public de Troyes Champagne Métropole



Annexe 2

Mise à disposition d'un espace adapté pour recevoir du public

MSAP de rattachement	Localisation	Equipements
MSAP de Saint-Lyé	1 Rue Henri Rodin 10180 Saint-Lyé (entrée par le parking La Poste)	Bureau d'accueil isolé permettant l'accueil d'une permanence physique Visio conférence Accès Internet (wifi/4g, téléphone) Imprimante/scanner Accès PMR Zone d'attente ; toilettes
Antenne de Bouilly	42 bis Avenue de l'Hôtel de Ville 10320 Bouilly (entrée arrière de la mairie, accès parking)	Espace isolé permettant l'accueil d'une permanence physique Visio conférence Accès Internet (wifi/4g ; téléphone) Imprimante/scanner Accès PMR Zone d'attente ; toilettes

Annexe 3

Planning des permanences du Nouvel Opérateur au sein des MSAP de Troyes Champagne Métropole

Des permanences seront organisées sur le site de la MSAP aux jours d'ouverture de la MSAP pendant :

- la campagne de réception des avis d'impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation),
- la campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu.

Cette présence au moment des principales campagnes nationales de collecte de l'impôt s'organisera selon un planning élaboré conjointement par la MSAP et la DDFIP.

Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole



Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole



Annexe 4 Nom, coordonnées des référents pour chaque Partie

Chaque partenaire s'engage à actualiser les informations et à communiquer le nom d'un nouveau référent en cas de changement.

--

Annexe 5 Dispositifs de formation à destination des agents de la MSAP prévus par le Nouvel Opérateur

OPERATEUR	Formation initiale : durée et date de la formation	Sur Site (S) ou Chez l'opérateur (O)	Formations complémentaires : durée et date ou A définir ultérieurement (AD)	Sur Site (S) ou Chez l'opérateur (O)
DDFIP	Accompagnement des animateurs « présentation campagne IR avec calendrier, obligations déclaratives et site impôts.gouv.fr	0.5 jours		chez l'opérateur
DDFIP	Découverte des IDL	0.5 jours		chez l'opérateur
DDFIP	Rencontre avec les référents sur le site du service des impôts des particuliers	0.5 jours		-

**Convention d'adhésion de la Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Aube dans les Maisons de services
au public de Troyes Champagne Métropole**



Annexe 6 Fiche d'identification partenaire

Informations partenaire

Nom du partenaire : Direction départementale des Finances Publiques
de l'Aube
Rue : 22-24 boulevard Gambetta
Complément d'adresse : BP 381
Code Postal : 10 026
Ville : Troyes Cedex